

**N° 5698B<sup>5</sup>**

**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2008-2009

---

**PROJET DE LOI**

**portant adaptations et modifications de la loi du 29 mars 1978  
concernant la reconnaissance des droits sur aéronef pour  
certaines catégories de biens aéronautiques**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(21.10.2008)

*Le Conseil d'Etat,*

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 17 octobre 2008 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**

**portant adaptations et modifications de la loi du 29 mars 1978  
concernant la reconnaissance des droits sur aéronef pour  
certaines catégories de biens aéronautiques**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 15 octobre 2008 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 19 février 2008 et 6 mai 2008 et 1er juillet 2008;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 21 octobre 2008.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Le Président,*  
Alain MEYER

